

1. ASHUAPMUSHUAN

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du vendredi le ou le plus près du 22 septembre au 15 novembre
b)	Tétras du Canada	3	voir article 27	du vendredi le ou le plus près du 22 septembre au 15 novembre
c)	Lièvre d'Amérique	3	aucune	du samedi le ou le plus près du 23 septembre au lundi le ou le plus près du 30 octobre
		7	aucune	du samedi le ou le plus près du 23 septembre au 31 mars
d)	Ours noir	2	voir article 26	du 15 mai au 30 juin
e)	Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i> (C.R.C., c. 1035)		

2. CHIC-CHOCS

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 1 ^{er} octobre au lundi le ou le plus près du 13 novembre
b)	Tétras du Canada	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 1 ^{er} octobre au lundi le ou le plus près du 13 novembre
c)	Lièvre d'Amérique	3	aucune	du samedi le ou le plus près du 1 ^{er} octobre au lundi le ou le plus près du 13 novembre
		7	aucune	du samedi le ou le plus près du 1 ^{er} octobre au lundi le ou le plus près du 13 novembre
d)	Coyote	4	aucune	du samedi le ou le plus près du 28 octobre au lundi le ou le plus près du 13 novembre
e)	Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>		

3. DUCHÉNIER

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Cerf de Virginie dont les bois mesurent 7 cm ou plus	2	voir article 24	du samedi le ou le plus près du 1 ^{er} novembre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre
b)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du vendredi le ou le plus près du 17 octobre au dimanche le ou le plus près du 30 novembre
c)	Tétras du Canada	3	voir article 27	du vendredi le ou le plus près du 17 octobre au dimanche le ou le plus près du 30 novembre

d)	<i>Lièvre d'Amérique</i>	3	aucune	du vendredi le ou le plus près du 17 octobre au dimanche le ou le plus près du 30 novembre
		7	aucune	du lundi le ou le plus près du 17 novembre au 31 mars

e)	Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		
----	------------------	---	--	--

4. DUNIÈRE

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du jeudi le ou le plus près du 9 novembre au dimanche le ou le plus près du 15 novembre
b)	Tétras du Canada	3	voir article 27	du jeudi le ou le plus près du 9 novembre au dimanche le ou le plus près du 15 novembre
c)	Lièvre d'Amérique	3	aucune	du jeudi le ou le plus près du 9 novembre au dimanche le ou le plus près du 15 novembre
		7	aucune	du jeudi le ou le plus près du 9 novembre au 31 mars
d)	Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

5. LAURENTIDES (incluant secteur Tourilli)

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du 17 octobre au dimanche le ou le plus près du 5 novembre
b)	Tétras du Canada	3	voir article 27	du 17 octobre au dimanche le ou le plus près du 5 novembre
c)	Lièvre d'Amérique	3	aucune	du 17 octobre au dimanche le ou le plus près du 5 novembre
		7	aucune	du samedi le ou le plus près du 21 octobre au 31 mars
d)	Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

6. LA VÉRENDRYE

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du jeudi le ou le plus près du 12 octobre au 15 janvier
b)	Tétras du Canada	3	voir article 27	du jeudi le ou le plus près du 12 octobre au 15 janvier
c)	Lièvre d'Amérique	3	aucune	du jeudi le ou le plus près du 12 octobre au 15 janvier
		7	aucune	du lundi le ou le plus près du 17 novembre au 31 mars
d)	Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrants</i>		

7. MASTIGOUCHE

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 décembre
b)	Tétrras du Canada	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 décembre
c)	Lièvre d'Amérique	3	aucune	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 décembre
		7	aucune	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 mars
d)	Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>		

8. MATANE

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du mardi le ou le plus près du 24 octobre au 1 ^{er} décembre
b)	Tétrras du Canada	3	voir article 27	du mardi le ou le plus près du 24 octobre au 1 ^{er} décembre
c)	Lièvre d'Amérique	3	aucune	du mardi le ou le plus près du 24 octobre au 1 ^{er} décembre
		7	aucune	du mardi le ou le plus près du 24 octobre au 31 mars
d)	Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>		

9. PAPINEAU-LABELLE

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du lundi le ou le plus près du 4 septembre au dimanche le ou le plus près du 17 septembre
				du vendredi le ou le plus près du 13 octobre au dimanche le ou le plus près du 29 octobre
				du dimanche le ou le plus près du 19 novembre au 15 janvier
b)	Tétrras du Canada	3	voir article 27	du lundi le ou le plus près du 4 septembre au dimanche le ou le plus près du 17 septembre
				du vendredi le ou le plus près du 13 octobre au dimanche le ou le plus près du 29 octobre
				du dimanche le ou le plus près du 19 novembre au 15 janvier
c)	Lièvre d'Amérique Lapin à queue blanche	3	aucune	du lundi le ou le plus près du 4 septembre au dimanche le ou le plus près du 17 septembre
				du vendredi le ou le plus près du 13 octobre au dimanche le ou le plus près du 29 octobre
				du dimanche le ou le plus près du 19 novembre au 15 janvier
				7
d)	Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>		

10. PORT-CARTIER – SEPT-ÎLES

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au 15 janvier
b)	Tétrras du Canada	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au 15 janvier
c)	Lagopède alpin	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au 30 avril
d)	Lagopède des Saules	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au 30 avril
e)	Lièvre d'Amérique	7	aucune	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au 30 avril
f)	Ours noir	2	voir article 26	du 15 mai au 30 juin
g)	Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>		

11. PORT-DANIEL

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du lundi le ou le plus près du 3 octobre au dimanche le ou le plus près du 15 octobre
b)	Tétrras du Canada	3	voir article 27	du lundi le ou le plus près du 3 octobre au dimanche le ou le plus près du 15 octobre
c)	Lièvre d'Amérique	3	aucune	du lundi le ou le plus près du 3 octobre au dimanche le ou le plus près du 15 octobre
		7	aucune	du lundi le ou le plus près du 3 octobre au 31 mars
d)	Coyote	4	aucune	du lundi le ou le plus près du 3 octobre au dimanche le ou le plus près du 15 octobre
e)	Ours noir	2	voir article 26	du 1er juin au 30 juin
f)	Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>		

12. PORTNEUF

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 décembre
b)	Tétrras du Canada	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 décembre
c)	Lièvre d'Amérique	3	aucune	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 décembre
		7	aucune	du samedi le ou le plus près du 7 octobre au 31 mars
d)	Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>		

13. RIMOUSKI

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du 15 octobre au 1 ^{er} décembre
b)	Tétras du Canada	3	voir article 27	du 15 octobre au 1 ^{er} décembre
c)	Lièvre d'Amérique	3	aucune	du 15 octobre au 1 ^{er} décembre
		7	aucune	du lundi le ou le plus près du 7 novembre au 31 mars
d)	Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>		

14. ROUGE-MATAWIN

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du mardi le ou le plus près du 5 septembre au lundi le ou le plus près du 6 novembre
b)	Tétras du Canada	3	voir article 27	du mardi le ou le plus près du 5 septembre au lundi le ou le plus près du 6 novembre
c)	Lièvre d'Amérique	3	aucune	du mardi le ou le plus près du 5 septembre au lundi le ou le plus près du 6 novembre
		7	aucune	du mardi le ou le plus près du 7 novembre au 31 mars
d)	Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>		

15. SAINT-AURICE

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 décembre
b)	Tétras du Canada	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 décembre
c)	Lièvre d'Amérique	3	aucune	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 décembre
		7	aucune	du samedi le ou le plus près du 30 septembre au 31 mars
d)	Oiseau migrateur	voir le <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i>		